



3 Grand'Rue  
86320 PERSAC

**Téléphone** 05 49 48 47 15  
**Fax** 05 49 48 44 93  
**Mail** persac@departement86.fr

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **Jeudi 1<sup>er</sup> février 2018 à 20 h 00, à la Mairie**

*Sous réserve d'approbation au prochain conseil.*

- ▷ Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
- ▷ Date de convocation du conseil municipal : **26 janvier 2018**

### **Étaient présents :**

Mailys **CHABRUN**, Hélène **DEGREEF**, Serge **BEGOIN**, Jean-Luc **COIFFARD**, Guy **DEGREEF**, Gontrand **DELIASSUS**, Frédéric **FAUCHARD**, Régis **SIROT**, Gilles **THOMAS**

### **Étaient excusés :**

Anne **LAURENT** a donné procuration à Serge **BEGOIN**  
Patricia **RAVAILLAULT** a donné procuration à Hélène **DEGREEF**  
Gaëtan **HOCHART** a donné procuration à Guy **DEGREEF**  
Christophe **REGEON** a donné procuration à Gontrand **DELIASSUS**  
Timothy **KING**

.....

### ▷ **Ordre du jour :**

- Secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de la séance du 21 décembre 2017

### ***Administration et Finances :***

- Transfert à la CCVG – la piscine de Gouex et Intégration du Pacte Fiscal et Financier
- Effacement de créances
- Chantier Jeunes MJC 21 - Ecole
- L'école et l'amélioration des conditions d'accueil des enfants
- Approbation des Subventions aux Associations 2018
- Subvention exceptionnelle COMC pour la course cycliste du 15 juillet 2018
- Ecomusée sentier d'interprétation

### ***Questions diverses***

- Enquête publique - Projet de parc éolien d'Adriers
- Réglementation caravane
- Accueil des Associations durant les travaux de la Salle des Fêtes
- Informations CCVG

## Début de la séance 20 h 00.

Est nommé secrétaire de séance : **Gontrand DELASSUS**

**Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

## Administration et Finances

### **Transfert à la CCVG : la piscine de Gouex et Intégration du Pacte Fiscal et Financier**

- Transfert de la piscine de Gouex

Le Maire rappelle au Conseil Municipal lors de la fusion des Communautés de Communes, la CCVG a étendu ses compétences sur plusieurs champs d'activités.

A cet effet la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été amenée à se prononcer sur le transfert de la piscine de Gouex.

L'ensemble des communes membres de la CCVG doivent se prononcer sur ce transfert, même si elles ne sont pas territorialement concernées et délibérer sur les modalités de ce transfert.

Le Maire donne lecture du rapport de la CLECT qui a aboutit à la définition de la charge nette de fonctionnement transférée à la CCVG de 18 475€, arrondie à 18 000 €, et sollicite l'avis du Conseil Municipal.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au transfert de la piscine de Gouex au profit de la CCVG- Délibération**

- Intégration du Pacte Fiscal et Financier

Dans le cadre de la création de la nouvelle communauté de communes Vienne et Gartempe, les élus ont souhaité que soit rédigé un pacte financier et fiscal entre les communes et la communauté qui prenne en compte les priorités suivantes :

- neutraliser les conséquences de la fusion sur les contribuables ménages
- neutraliser les conséquences de la fusion sur les budgets des communes (faire en sorte que la fusion ne modifie pas les niveaux d'autofinancement des communes)
- maintenir la solidarité financière mise en œuvre par les communautés antérieures

Le Maire donne lecture du rapport de la CLECT qui aboutit à la définition de l'intégration du Pacte fiscal et financier dans l'attribution de compensation. Ce dernier viendra ajuster les allocations de compensation données par la CCVG aux communes en fonction des taux communautaires de la Taxe d'Habitation, de la taxe du Foncier Bâti et de la Dotation de Solidarité Communautaire de l'ancienne Communauté de Communes du Montmorillonnais.

Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur l'intégration du Pacte Fiscal et Financier dans l'attribution de compensation.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'Intégration du Pacte Fiscal et Financier dans l'attribution de compensation de la CCVG- Délibération**

### **Effacement de créances**

Le maire expose une situation qui doit faire l'objet d'une délibération pour admission en non valeur de créances.

La Commission de surendettement de la BDF de la Vienne par décision du 18/12/2017 a prononcé l'effacement des créances inscrites au dossier de surendettement d'une famille. Il convient d'effacer les créances produites au dossier à savoir :

- 27,00 € sur le budget annexe de l'Assainissement Collectif

**Accord du conseil à l'unanimité - Délibération**

## **Chantier Jeunes MJC 21**

Hélène DEGREEF a rencontré la MJC 21 concernant un possible chantier de jeunes sur la commune de Persac. L'objectif du chantier de jeunes est de faire participer les jeunes à la vie de leur commune en interaction avec des professionnels et le monde du travail.

Le chantier peut se dérouler durant l'été, pendant les vacances de printemps ou d'automne. La durée est de 5 jours avec un effectif de 8 à 12 jeunes âgés de 12 ans à 17 ans.

L'animateur de la MJC est pris en charge par la CAF. Une contrepartie, prise en charge par la commune d'accueil, est offerte aux jeunes participants sous forme de 2 ou 3 jours au bord de la mer (environ 135 euros par jeunes participants).

La commune peut demander à la MJC 21 de choisir seulement des jeunes de Persac ou de donner la priorité aux jeunes Persacois tout en donnant la possibilité aux autres jeunes de la MJC 21 de postuler.

Le chantier de jeunes proposé est l'aménagement d'un talus sur l'aire naturelle de camping de Persac et la plantation d'herbes aromatiques à destination des campeurs selon le projet étudié par Paul Maisonnier lors de son stage en 2017 à la mairie.

La conduite des travaux de réalisation et de l'aménagement du talus se ferait sous la conduite d'un agent municipal technique.

Les repas seront pris sur place sous forme de pique-nique fournis par les familles.

Les participants pourront disposer d'un lieu couvert pour déjeuner. Des sanitaires sont également disponibles.

Un professionnel des milieux aquatiques pourrait aussi faire une intervention après des jeunes.

Après approbation du conseil, il conviendrait de reprendre contact avec la MJC qui animera une réunion d'information et fournira les dossiers d'inscription aux intéressés.

**Accord du conseil à l'unanimité pour proposer ce chantier de jeunes à l'ensemble des jeunes de la MJC 21 tout en donnant la priorité aux jeunes Persacois - *Délibération***

## **L'école et l'amélioration des conditions d'accueil des enfants**

- Projet de regroupement des 3 classes de l'école de Persac

Hélène DEGREEF a travaillé sur un projet de regroupement des 3 classes de l'école de Persac.

Une réunion avec l'équipe enseignante a eu lieu en novembre 2017 et a permis de faire le point sur la situation actuelle de l'école (2 classes situées « Place de la Mairie » et une classe « Route de Moulismes »). Elle a permis de recenser les difficultés d'organisation et de fonctionnement ainsi que les améliorations souhaitées.

Une autre réunion avec l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription de Montmorillon et les élus des trois communes du RPI a eu lieu en décembre 2017. Cette rencontre a permis d'éclaircir la question de l'avenir du RPI (Persac, Queaux, Gouex). Le regroupement du RPI sur une seule commune n'est pas à l'ordre du jour pour l'inspection académique.

Il a été abordé la situation de l'école à Persac en soulignant l'importance de l'organisation pédagogique du regroupement des 3 classes sur un seul site, permettant de décroïsonner les 3 classes, de faire des échanges de services, de mieux répartir les élèves dans les classes,...

En effet, aujourd'hui la répartition des effectifs dans les classes se réalise en fonction des places disponibles dans le dortoir et non pas sur un projet pédagogique.

Suite à cette entrevue, Mr Bonnet, l'IEN a également transmis des données techniques précises concernant les surfaces des différents lieux de l'école : cour, dortoir, salle de motricité ...

Plusieurs points en interrelation sont à examiner en tenant compte de l'existant :

- L'emplacement de la 3<sup>ème</sup> classe
- La cantine : capacité d'accueil et sanitaires insuffisants
- La garderie : pas de local dédié à la garderie qui se fait dans la salle de motricité, pas de lieu calme pour faire les devoirs.
- Le dortoir : capacité de 22 lits (30 m<sup>2</sup>) insuffisante pour accueillir PS et MS ensemble
- Le manque d'espace pour la pratique de l'éducation physique et sportive pour les élèves de l'élémentaire (espace qui peut être prévu dans le projet d'aménagement des places)

Hélène DEGREEF souhaite avoir l'aval du conseil municipal pour pouvoir travailler sur ce projet de regroupement des 3 classes de l'école de Persac.

#### **Accord du conseil à l'unanimité – Délibération de principe**

Une commission « Ecole » constituée d'Hélène DEGREEF, de Gontrand DELASSUS et Maïlys CHABRUN est créée pour travailler sur ce projet. Cette commission pourra être ouverte à des personnes extérieures au conseil.

- Travaux d'amélioration de l'acoustique de la salle de motricité

Consciente que le projet de regroupement des 3 classes ne pourra se réaliser en 2018, Hélène DEGREEF propose au conseil municipal d'entreprendre des travaux d'amélioration de l'acoustique de la salle de motricité de l'école. Ces travaux pourraient être réalisés dans l'immédiat.

Hélène DEGREEF a demandé un devis à la société Gantha qui a déjà réalisé l'étude acoustique de la Cantine dont la commune est très satisfaite du travail.

- Devis Gantha (étude sur l'amélioration de l'acoustique) : 1 640€ HT soit 1 968 € TTC
- Devis Travaux : 12 534,50 € HT soit 15 041,40 € TTC

Le coût global des travaux sera de l'ordre de 17 000 € TTC.

En effet, actuellement la garderie a lieu dans la salle de motricité. Cette salle extrêmement sonore accueille en moyenne 30 élèves chaque matin et soir. Ces travaux d'acoustique permettraient d'améliorer les conditions d'accueil des enfants ainsi que les conditions de travail des agents du périscolaire.

Un dossier de demande de subvention pourrait être sollicité auprès du département pour une subvention à hauteur 4 500€ dans le cadre du Volet 3 de l'ACTIV'. Ce dossier est aussi éligible au FCTVA.

#### **Accord du conseil à l'unanimité pour solliciter une subvention auprès du Département au titre du volet 3 de l'ACTIV' - Délibération**

### **Approbation des Subventions aux Associations 2018**

Présentation des subventions aux associations :

<b>SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2017</b>	<b>2018</b>
<b>Associations à caractère sportif</b>		<b>3 075,00</b>	<b>3 075,00</b>
Association Communale de Chasse Agréée		100,00	100,00
	<i>Compensation Paiement Fluides</i>	100,00	100,00
Association de Pêche Locale "La Perchaude"		100,00	100,00
Association Sportive Persacoise		100,00	100,00
		2 500,00	2 500,00
Compagnons de la Blourde		100,00	100,00
Comité d'organisations de Manifestations Cyclistes (COMC)		75,00	75,00

<b>Associations à caractère culturel</b>		<b>3 620,00</b>	<b>1 326,00</b>
Clé de Sol Persacoise		100,00	100,00
Anciens Combattants (FNACA)		100,00	100,00
Eveil des sens		100,00	100,00
Maison pour Tous		100,00	100,00
	<i>Compensation Paiement Fluides</i>	1 601,58	0
Ecomusée du Montmorillonnais		470,00	470,00
La Paroisse		100,00	100,00
Les Amis de la Mothe		100,00	100,00
Passeurs de Mémoire		50,00	50,00
La Licorne Dakini		00,00	100,00
<b>Associations à caractère scolaire</b>		<b>3 051,00</b>	<b>3 051,00</b>
Association des Parents d'Elèves		200,00	200,00
Coopérative Scolaire - Fournitures scolaires		2 274,00	2 274,00
Association du Réseau d'Ecoles Rurales Vienne Gartempe		500,00	500,00
Chambres de Métiers pour Cours aux Apprentis		77,00	77,00
<b>Associations à caractère social</b>		<b>3 734,00</b>	<b>3 734,00</b>
Secours Catholique		100,00	100,00
ADMR		1 570,00	1 570,00
Association de Donneurs de Sang du Lussacois		100,00	100,00
Aide Alimentaire Cantonale		732,00	732,00
AFM Téléthon		100,00	100,00
Association Française des Scléroses en Plaques		100,00	100,00
Association FSL 86 ( <i>Fonds de Solidarité pour le Logement</i> )		180,00	180,00
La Maison des Familles		100,00	100,00
Association des paralysés de France		0,00	0,00
Banque Alimentaire De la Vienne		102,00	102,00
Croix Rouge Française		100,00	100,00
Ligue Contre le Cancer		100,00	100,00
Restaurant du Cœur		150,00	150,00
Association Bien Vivre ( <i>EHPAD hôpital MONTMORILLON</i> )		100,00	100,00
Secours Populaire		100,00	100,00
Solidarité Paysans " <i>Région Poitou Charentes</i> "		100,00	100,00
<b>Associations à caractère général</b>		<b>100,00</b>	<b>100,00</b>
Avenir 147 -149, liaison routière NANTES-POITIERS-LIMOGES		100,00	100,00
<b>TOTAL (article 6574)</b>		<b>13 580,00</b>	<b>11 286,00</b>

#### **Accord du conseil à l'unanimité - Délibération**

Le conseil municipal décide d'attribuer seulement une subvention de 100€ à la MPT de Persac considérant que la commune prendra en charge financièrement la consommation de fluides de la Maison des Associations (électricité – eau – fuel pour la chaudière). En effet, la maison des associations est utilisée par l'ensemble des associations persacoises et non pas seulement par la MPT de Persac.

### **Subvention exceptionnelle COMC pour la course cycliste du 15 juillet 2018**

Le dimanche 15 juillet 2018, la COMC organise l'épreuve « Entre Brenne et Montmorillonais » disputée entre Pouligny St Pierre (36) et L'Isle Jourdain (86). Cette course cycliste nationale Elite, en ligne de 194 km, sera une manche de la Coupe de France des Clubs de ND1 2018. Une occasion pour la COMC de faire une animation gratuite sur la commune.

Aussi à cet effet, l'association sollicite une subvention exceptionnelle de 45 à 75€ qu'elle fera disputer sous forme de prime de la traversée de la commune de Persac.

Le Maire propose d'accorder à cette association une subvention exceptionnelle de 75€.

**Accord du conseil à l'unanimité pour accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 75,00€ à la COMC - Délibération**

### **Subvention exceptionnelle Radio Agora**

Radio Agora est un média local de proximité ancré sur le territoire Vienne et Gartempe qui participe au développement local et qui accompagne les acteurs du territoire au travers ses actions. Cette radio donne la priorité au local en accueillant les institutionnels, les acteurs économiques, les acteurs culturels et le monde associatif de la Communauté de Commune.

Pour les années à venir, Radio Agora souhaite harmoniser la couverture hertzienne avec la nouvelle géographie de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe en élargissant la zone de diffusion sur la partie sud-est du département en implantant une seconde antenne à L'Isle Jourdain.

C'est dans ce contexte que Radio Agora sollicite un soutien financier.

**Accord du conseil à l'unanimité pour accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 100,00€ à Radio Agora – Délibération**

### **Subvention exceptionnelle Passeurs de Mémoire**

Dans le cadre du centenaire de l'armistice du 11 novembre, l'association Passeurs de Mémoire projette d'organiser une manifestation en partenariat avec les 10 communes de l'ex-canton. Cette manifestation est prévue le samedi 10 novembre 2018 à 14h en bords de Vienne à Lussac.

A cette occasion, un « mémorial éphémère » sera aménagé constitué d'autant de croix blanches qu'il y a eu de Poilus tués dans les 10 communes. Chacune des croix sera identifiée par une plaque pérenne qui pourra être récupérée par les communes pour les utiliser lors des commémorations.

L'association Passeurs de Mémoire demande à chaque conseil municipal une participation de 500 € pour l'organisation de l'anniversaire du centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918.

Le principe retenu l'année dernière en réunion de conseil pour l'organisation de cette cérémonie était le soutien financier pour un mémorial éphémère. Le fait de financer des croix et des plaques, outre l'absence de respect de chacune des confessions représentée par les victimes, ne conserve pas ce principe de mémorial éphémère. Aussi, certains membres de conseil ne sont plus favorables à ce financement global.

**Avis défavorable à 6 voix contre, 3 abstentions et 4 voix pour du conseil, sur le principe d'organisation de ce mémorial– Délibération**

### **Ecomusée sentier d'interprétation**

Après avoir ouvert le sentier de randonnée de « La fosse aux loups - sud » (de Saint-Jean), Jean-Luc COIFFARD et Régis SIROT ont sollicité l'Ecomusée pour la réalisation de panneaux d'information.

Ce projet peut être fragmenté en 2 tranches :

- en 2018 : l'Ecomusée se chargera de l'étude du sentier et des fichiers informatiques à fournir pour les pupitres d'interprétation
- en 2019 : un fabricant de panneaux réalisera les pupitres (production, pose, flashcodes et livret guide éventuellement). Le coût d'un pupitre serait de l'ordre de 540 €.

En 2018, l'Ecomusée propose un devis d'un montant de 5 440 € (pour 7 panneaux) pour leur travail de recherche et de proposition de texte. Ce projet devra être pris en compte dans le budget 2018.

Il convient d'ajouter le coût de la réalisation des panneaux et des bornes, ainsi que la signalétique ; d'où la nécessité de demander un devis indépendant au fabricant de panneaux et de la signalétique (petit panneaux en bois pris en charge par la CCVG).

Ce projet d'interprétation a pour but de faire découvrir la commune de Persac à travers son histoire et sa botanique rencontrée le long du sentier.

**Accord du conseil à l'unanimité pour lancer ce projet de sentier d'interprétation – *Délibération de principe.***

Régis SIROT ajoute que le tracé du projet de piste cyclable dite « Scandibérique-Eurovélo 3 » qui devait emprunter les routes de Persac, va peut-être changer du fait des normes de sécurité routière imposées. La piste cyclable ne peut emprunter par exemple le pont de Mazerolles (RN 147) qui est un passage trop dangereux pour les cyclistes. A cet effet, une réunion des maires des communes susceptibles d'accueillir cet itinéraire est programmée le 7 février 2018

## Questions diverses

### **Enquête publique – Projet de parc éolien d'Adriers**

Une enquête publique concernant le projet de parc éolien sur la commune d'Adriers devait se dérouler du 22 janvier au 10 mars 2018.

Or, le Directeur de Volkswind France a demandé à Madame la Préfète de la Vienne de repousser l'enquête en raison de la désignation du Préfet de région en qualité d'autorité compétente de l'Etat en matière d'environnement.

Cette demande a été accordée par Madame la Préfète.

### **Réglementation caravane**

Le Maire est souvent sollicité par des administrés sur la réglementation du stationnement des caravanes. Il est rappelé que les textes législatifs en vigueur, ministériels ou préfectoraux, suffisent à encadrer ce parçage.

### **Accueil des Associations durant les travaux de la Salle des Fêtes**

Le Maire demande l'avis du conseil municipal concernant l'accueil des associations durant les travaux de la Salle des Fêtes. La salle du Centre d'Accueil ainsi que la Maison des Associations pourront être proposées ainsi que les salles polyvalentes des communes environnantes. L'entrepôt libre à la ZA Persacoise peut être proposé pour la danse country des Compagnons de la Blourde.

L'association des Aînées Rurales souhaite réserver la salle polyvalente de Nérignac pour le repas de fin d'année. L'association souhaite savoir à qui revient la prise en charge du coût de la réservation de la salle.

### **Informations CCVG**

- Lors du conseil communautaire du 19 décembre 2017, deux délibérations ont été prises concernant la compétence « voirie »: une sur la prise de compétence « création, aménagement et entretien de la voirie communautaire » sur l'ensemble du territoire et une autre définissant l'intérêt communautaire dans le cadre de cette prise de compétence. Ces deux délibérations peuvent être consultées en mairie ou envoyées sur demande aux conseillers.
- Lors d'une réunion de la « commission voirie » de la CCVG, il a été convenu d'une diminution du linéaire de la voirie communautaire sur Persac entre autres afin de répondre à l'ensemble des communes de la CCVG.

- La CCVG va avoir la possibilité d'instaurer une nouvelle taxe sur les ménages concernant la GEMAPI, permise par la loi après approbation des conseils municipaux.
- La CCVG va lancer le Plan Climat Air – Energétique Territoriale. C'est un diagnostic réalisé en partenariat avec Energie Vienne concernant la consommation d'énergie et la pollution de l'air sur le territoire de la CCVG. Ce plan a pour but de promouvoir les nouvelles énergies et d'inciter les économies d'énergie.
- La CCVG a délibéré favorablement pour la mise en place d'un fonds de concours destiné à aider les communes pour le financement des transports scolaires primaires et maternelles en direction des sites culturels et patrimoniaux du territoire de la CCVG et quelques sites situés en dehors du territoire mais présentant un intérêt culturel ou patrimonial fort. La participation de la CCVG s'élèvera à 50% du coût des transports, dans la limite de 250€ par classe et par année scolaire.

## **Tour de table**

### **\* Retour sur la demande de subvention exceptionnelle Passeurs de Mémoire**

Lors de la réunion du 20 avril 2017, le conseil a donné son accord, à l'unanimité, sur le principe d'une participation financière à hauteur de 500€ sous réserve que cette association communique à la mairie un projet plus en détail.

Après concertation, le conseil est toujours d'accord sur le principe de financer cette manifestation à hauteur de 500€ mais s'oppose sur le principe des croix blanches alors que le maire s'est rendu à la majorité de l'association, des neuf autres communes de l'ancienne Communauté de Communes du Lussacois et des représentants des anciens combattants.

Ce point est donc remis à l'ordre du jour du prochain conseil à la demande des conseillers municipaux.

### **\* Gontrand DELASSUS**

Gontrand DELASSUS a sollicité l'imprimeur de Chauvigny pour le Persacois du fait d'une défaillance de l'éditeur initialement sélectionné pour la réalisation et l'impression du bulletin municipal. Ce dernier devrait arriver le 8 février au plus tard.

Il souhaite que la commune se renseigne auprès de l'Agence des Territoires de la Vienne pour se procurer un logiciel PAO simple d'utilisation afin faire de réaliser désormais la mise en page du Persacois par le secrétariat.

### **\* Hélène DEGEEF**

Informe qu'une réunion avec le personnel de la restauration scolaire de la commune, elle-même et Gontrand DELASSUS a eu lieu afin de mettre en place un « règlement cantine » à compter du 26 février 2018.

L'organisation mise en place permet notamment de se priver de la présence non garantie de l'enseignante pour l'encadrement du trajet retour vers l'école après le repas.

**Fin de la séance à 22h45**